

Ateliers d'art floral 2019-20 **ALLEVARD – CRETS EN BELLEDONNE**

Salle des fêtes de Morêtél-de-Maille
38830 Crêts en Belledonne

Mardi 14h – 17h et 18h - 21h

Mardi 08 octobre 2019 «Eventail» *inscription avant le 20 septembre*

Travail de fleurs automnales, fruits et baies.

Je découvre le support de l'année.

Mardi 12 novembre 2019 «Vendanges tardives»

Mise en beauté d'une bouteille.

J'apporte une bouteille de vin rouge vide en verre + un bouchon de liège.

Mardi 10 décembre 2019 «Féerie de Noël»

Réalisation d'un centre de table pour les fêtes.

J'apporte un marteau.

Mardi 14 janvier 2020 «Enlacé»

Design et mouvement tournant.

J'apporte le support de l'année.

Mardi 11 février 2020 «Carnaval»

Que la fête commence !

J'apporte le support de l'année.

Mardi 10 mars 2020 «Rayonnement floral»

Réalisation d'un bouquet main.

Je n'apporte rien.

Mardi 14 avril 2020 «Bienvenue »

Confection d'un bouquet d'accueil.

J'apporte le support de l'année.

Mardi 12 mai 2020 «Ondulation»

Embellissement de boîtes pour décorer une table

J'apporte 3 boites de conserves vidées, lavées, séchées. hauteur: 8,5 cm diamètre : 8 cm

Mardi 16 juin 2020 «Jeux»

Création autour du sport ou jeux de société...

J'apporte un accessoire, un contenant lié aux jeux.

Matériel à apporter à chaque atelier

Sécateur, couteau à lame, ciseaux, pince coupante, torchon, tablier, éponge, toile cirée de \pm 1m x 1m, règle, agrafeuse + agrafes, crayon + papier, appareil photo, caisse ou autre pour le transport de vos compositions.

<i>Inscriptions</i>	Marie-Hélène RENAUD	06 03 03 31 37 contact@floriscola.fr
<i>Animatrice Floriscola</i>	Dominique Ferrier	06 75 67 39 99
<i>Responsable Floriscola</i>	Didier Chapel	06 23 12 12 05

TARIFS	MODALITES
Adhésion annuelle : 10 €	A régler lors de la 1 ^{ère} inscription par chèque libellé à « Floriscola » (différent du chèque Atelier) à retourner avec vosre fiche d'inscription et vosre fiche d'adhésion dûment remplies. La carte de membre de l'Association vous sera envoyée par mail.
Support de l'année : 4 €	Chèque à l'ordre de Floriscola à remettre lors du 1 ^{er} atelier.
Ateliers (P.U) : 37 €	Etablir autant de chèques que d'ateliers choisis Mentionner le lieu, la date de l'atelier au dos du chèque Le règlement devra être effectué impérativement 15 jours avant la date de l'atelier L'inscription sera validée seulement à la réception du chèque Chèque à établir à l'ordre de Floriscola, à remettre ou à expédier à Marie Hélène RENAUD 12, rue de Poisat 38320 EYBENS

En cas d'empêchement, prévenir minimum 15 jours avant l'atelier, passé ce délai il n'y aura pas de remboursement, vous pourrez soit vous faire remplacer, soit récupérer vos fleurs.